

MISSEREY Dominique
Présidente de Trisomie 21 Côte d'Or

Cotisation pour la prise en charge par le service d'intégration professionnelle

La prise en charge par le service d'intégration professionnelle de l'association Trisomie 21 Côte d'Or nécessite une participation forfaitaire de :

- 125€ + l'adhésion à Trisomie 21 Côte d'Or (40€ pour le 1^{er} adhérent, 25€ pour les suivants)

Approbation de l'Assemblée Générale du 07/02/2015.

Fait en double exemplaire

A le

Nom de l'adulte porteur de trisomie 21:

Signature de l'adulte concerné ou de son représentant légal

Merci de renvoyer un exemplaire signé, accompagné de votre participation avant le

15/07/2015